

COMPTE-RENDU du conseil municipal de Viviers du Lac

Séance du 05 juillet 2021

Nombre de Conseillers :	En exercice 19	Présents 13	Votants 17 (de la 1 ^{ère} à la 3 ^{ème} délibération)
	En exercice 19	Présents 14	Votants 18 (de la 4 ^{ème} à la 6 ^{ème} délibération)
	En exercice 19	Présents 15	Votants 19 (suite délibérations)

Le lundi 05 juillet 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane*, Mme ANDUGAR Sandrine, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. PACCARD Christian*, M. PLUCHE Christian, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène*.

Étaient absents représentés : M. BELLOT Julien à Mme MERLIER Séverine, M. BÉNET Jean-Paul à Mme LAPLANCHE Delphine, Mme SPIRITO Marianne à Mme ANDUGAR Sandrine, Mme MARTINEZ Nathalie à Mme MONANGE Myriam

Étaient Absents* : M. ANDREYS Stéphane, (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} délibération)
Mme THUILLIER Marlène, (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} délibération)
M. PACCARD Christian (6^{ème} délibération)

Secrétaire de séance : Mme SCAPOLAN Martine a été désignée secrétaire de séance.

Convocation : 30 juin 2021

Affichage : 30 juin 2021

Approbation de la séance du 09 juin

1. Délibération D2021_59

Avis sur le réaménagement du port à flot des 4 Chemins et la création d'un port à sec sur la commune de Viviers du Lac - Engagement du projet et déclaration d'intention

Monsieur le Maire rappelle que Grand Lac Communauté d'agglomération est compétente pour gérer les ports de plaisance autour du lac du Bourget.

La demande de places à flots est importante, avec plus de 15 000 personnes inscrites en liste d'attente, mais les possibilités d'y répondre sont faibles.

Une opportunité se présente aujourd'hui au travers du projet de réaménagement du port à flots des 4 Chemins, et du port à sec des Mottets sur la commune de Viviers-du-Lac.

Le réaménagement conjoint permettrait une mutualisation des moyens liée à l'exploitation de ces 2 structures.

Ce projet vise à répondre à une demande de développement cohérent de l'activité portuaire sur l'ensemble du lac.

Le budget estimé pour la réalisation d'un tel aménagement est de 5 M€ pour l'ensemble de l'opération, dont 1 M€ pour le port à sec. La situation financière du budget des ports avec un faible endettement et une épargne nette moyenne de l'ordre de 400 K€ permet d'envisager sans difficulté le financement du projet, sans qu'il n'ait de conséquences défavorables sur le montant des redevances portuaires.

Les objectifs poursuivis par Grand Lac pour ce projet sont les suivants :

- Réaliser, sur ce site, un ensemble portuaire de qualité, en rénovant et sécurisant l'actuel port à flots et ses équipements créés en 1969, en modernisant les infrastructures dégradées et en répondant aux normes environnementales ;
- Créer un espace d'accueil pour les plaisanciers ;
- Créer une nouvelle cale de mise à l'eau « publique » et géographiquement stratégique ;
- Mutualiser une aire de carénage pour les bateaux à passagers et les plaisanciers ;
- Mutualiser les équipements entre le port à flots et le port à sec ;
- Augmenter la capacité d'accueil des bateaux :
 - Extension du port à flot à 280 places (soit +100 places) ;
 - Création d'un véritable port à sec de 100 à 200 places à terme ;
- Sécuriser le captage d'eau potable de Mémard,
- Intégrer la production solaire photovoltaïque sur la zone.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'engagement de ce projet ;
- Emet un avis favorable à la présente déclaration d'intention qui sera, conformément aux dispositions du code de l'environnement, publiée sur le site internet de Grand Lac,

COMPTE-RENDU du conseil municipal de Viviers du Lac

Séance du 05 juillet 2021

Communauté d'agglomération, affichée en mairie de Viviers-du-Lac et publiée sur le site internet des services de l'Etat dans le département.

2. Délibération D2021_60

CAUE – accompagnement de la commune dans le projet de revitalisation du centre-bourg - Signature de la convention

Monsieur l'Adjoint au maire chargé des travaux indique que la commune a sollicité le Conseil d'Architecture et de l'Environnement (CAUE) pour accompagner la collectivité dans la concrétisation de diverses opérations d'aménagement en posant un diagnostic, pour déterminer les actions à mettre en œuvre et leur phasage.

Ces opérations portent plus spécifiquement sur la redéfinition de la cantine scolaire et des services techniques mais aussi plus largement sur l'extension de l'école ainsi que les espaces publics et les stationnements.

La présente convention détermine l'objectif de cette mission et arrête un échéancier. Elle fixe également les conditions financières de cette mission qui sont de 4 500 €.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal cette délibération l'autorisant à signer la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, avec le CAUE pour procéder à l'étude du projet communal comme précisé ci-dessus.

Dit que les crédits de cette étude sont prévus au BP 2021

3. Délibération D2021_61

Organisation de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Monsieur Christian PACCARD, adjoint délégué au personnel, informe le conseil qu'il convient de reprendre la délibération du 22/12/2008 qui a institué une journée de solidarité pour l'ensemble du personnel.

Monsieur l'Adjoint au maire chargé du personnel précise que les fonctionnaires et les agents contractuels travailleront donc un jour de plus (7 heures) sans rémunération supplémentaire (portant la durée annuelle du travail à 1607 heures) pour les agents travaillant à temps complet. Ces 7 heures seront proratisées au temps de travail des agents

Monsieur l'Adjoint au maire chargé du personnel propose d'instaurer cette journée de solidarité selon les modalités suivantes :

1. pour le service administratif, technique et bibliothèque, plusieurs dispositions pourront être adoptées en effectuant :

- une journée de travail soit continue, soit fractionnée durant un jour habituellement non travaillé,
- une journée de travail lors d'un jour férié précédemment chômé mentionné sur la liste des fêtes légales, à l'exception du 1er mai.

2. pour le service école et garderie-cantine :

- une journée de travail la veille de la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- institue la journée de solidarité selon les modalités proposées ci-avant ;

- précise que sauf décision expresse de l'assemblée délibérante prise après nouvel avis du comité technique, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année ;

- charge l'autorité territoriale de l'exécution de la présente délibération, qui prendra effet dès les formalités du contrôle de légalité accomplies.

4. Délibération D2021_62

Régime indemnitaire / Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

COMPTE-RENDU du conseil municipal de Viviers du Lac

Séance du 05 juillet 2021

Le RIFSEEP a été mis en concordance avec les grades et les montants alloués aux agents nouvellement recrutés sur Viviers du Lac.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :
d'instaurer l'IFSE et le CIA.

5. Délibération D2021_63

Tableau des effectifs/emplois permanents

Monsieur Christian Paccard, adjoint au maire délégué au personnel explique qu'en raison de la mutation de l'ancienne secrétaire de mairie et de la réussite d'un agent du secrétariat de mairie à l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, il convient de modifier le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de la suppression d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet,
Décide de la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/08/2021,
Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus au chapitre 012 du budget primitif.

6. Délibération 2021_64

Commande publique / Autorisation de signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la reconstruction du mur chemin du Néplé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Choisit l'entreprise EIFFAGE comme attributaire du marché de travaux,

Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces du marché avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant HT de 79.911,80 €.

Dit que les crédits sont prévus au BP 2021 l'opération 210.

7. Délibération D2021_65

Commande publique / Autorisation de signature d'une modification de marché n° 1 pour le lot 08 / Revêtement sols souples

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise monsieur le maire à signer la modification de marché n° 1 de -5 173,28 € HT / -6 207,94 € TTC portant le montant global du marché à 5 607,13 € HT / 6 728,55 € TTC

Dit que les crédits seront prévus au BP 2021 l'opération 107 – article 2135.

8. Délibération D2021_66

Plan de relance : Socle numérique pour les écoles élémentaires – signature de la convention de financement

Monsieur l'Adjoint au maire en charge du numérique informe le Conseil Municipal que l'appel à projet déposé de façon dématérialisée sur « démarches simplifiées » par la commune et attrait au socle numérique dans les écoles élémentaires a été accepté dès la première vague de sélection.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise monsieur le Maire à signer la convention de financement entre la région académique de Grenoble et la commune relative au programme « du socle numérique dans les écoles élémentaires ».

COMPTE-RENDU du conseil municipal de Viviers du Lac

Séance du 05 juillet 2021

Dit que les crédits sont prévus au BP 2021.

9. Délibération D2021_67

Demande de subvention pour la création d'un chemin piétonnier route du lac

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental la subvention la plus élevée possible au titre de la programmation 2021, pour le dossier de création d'un chemin piétonnier le long de la route du Lac,

Demande l'autorisation à monsieur le président du Conseil Départemental de démarrer les travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention,

Autorise monsieur le maire à solliciter d'autres subventions à tout organisme susceptible de financer la commune au titre de ces travaux sécuritaires,

Dit que ces aménagements sont inscrits au budget primitif 2021.

10. Délibération D2021_68

Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la sécurisation et l'aménagement piéton et cyclable chemin de Terre Nue

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental la subvention la plus élevée possible au titre de la programmation 2021, pour le dossier de sécurisation de la montée de Terre Nue,

Demande l'autorisation à monsieur le président du conseil départemental de démarrer les travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention,

Dit que ces aménagements seront inscrits aux budgets primitifs 2021 et 2022,

11. Délibération D2021_69

Tarifs 2021/2022 - Restaurant scolaire et service périscolaire

Restaurant scolaire

Rappel de la composition des menus : 5 éléments avec 1 élément « bio local », 2 éléments « locaux » et du pain bio.

Repas enfant : **4,75 €**

Repas maternelle : **4,55 €**

Repas froid de secours * **5,80 €**

*En cas de non-inscription dans les délais

Accueil PAI* **3,40 €**

*avec repas fourni par la famille

Coupon bénévoles * **3,40 €**

*facturé à la coopérative scolaire

Repas adulte **6,30 €**

Garderie périscolaire

La séquence **1,70 €**

Si non inscription **2,10 €**

sauf non inscription S3 : facturé par séquence entamée

Pénalité de retard par ¼ heure **5,15 €**

Coupon bénévoles **gratuit**

(pris en charge par la collectivité)

Rappel des séquences de garderie :

M1 - garderie du matin

De 07h30 à 08h20

M2 - garderie du midi avant repas

De 11h30 à 12h15

M3 - garderie du midi après repas

De 12h45 à 13h20

S1 - garderie du soir 1

De 16h30 à 17h10

S2 - garderie du soir 2

De 17h10 à 17h50

S3 - garderie du soir 3

De 17h50 à 18h30

COMPTE-RENDU du conseil municipal de Viviers du Lac

Séance du 05 juillet 2021

Etude surveillée (Inscription au trimestre 1 ou 2 fois par semaine)

Il est précisé que ce montant est payable d'avance et non remboursable.

1 fois par semaine	17,80 €
2 fois par semaine	28,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve les tarifs du restaurant scolaire et des services périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022,

Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2021

12. Délibération D2021_70

Règlement intérieur du restaurant scolaire et service périscolaire

Monsieur Christian PACCARD, adjoint délégué aux affaires scolaires explique la proposition faite en municipalité de clarifier le règlement intérieur du service périscolaire afin de préciser les modalités financières des études surveillées et de procéder à quelques ajustements liés au nouveau logiciel de cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valide le nouveau règlement des services périscolaires et précise qu'il sera appliqué à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 et ce, jusqu'à ce qu'un nouveau règlement validé par une nouvelle délibération vienne abroger celui-ci.

13. Délibération D2021_71

Gratuité de la bibliothèque municipale pour les enfants scolarisés à l'école de Viviers du Lac

Madame Myriam MONANGE, Adjointe déléguée aux affaires culturelles explique la proposition de sa commission d'accorder la gratuité de la bibliothèque municipale aux enfants scolarisés à l'école de Viviers du Lac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valide la gratuité de l'accès à la bibliothèque municipale pour tous les enfants scolarisés à l'école de Viviers du Lac.

Questions / Informations diverses :

- Lignes directrices de gestion,
- Gestion active de la consommation d'électricité : déploiement de la solution Voltalis,
- Agenda : réunions de quartier.

Séance du 05 juillet 2021 : 13 délibérations numérotées 2021_59 à 2021_71

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

La séance est levée à 21h30

Délibérations D2021_59 à D 2021_71

Exécutoire le 08/07/2021

Visa Préfecture le 08/07/2021

Affichage le 08/07/2021

Pour le maire absent,

Martine SCAPOLAN
Adjointe au maire